

# Renforcement des mesures de restriction de l'usage de l'eau



**La Préfecture de Haute-Garonne annonce un renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau dès le mardi 9 août 2022.**

**Dans le cadre des restrictions de l'usage de l'eau potable, sont notamment interdits :- lavage des véhicules hors station- remplissage des piscines privées- arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sport- arrosage des potagers de 8h à 20hIl convient d'être extrêmement vigilant sur notre consommation en eau, quel que soit son usage (domestique, industriel, agricole).Pour plus d'information, [cliquez ici](#) ↓**

Si vous souhaitez télécharger et consulter l'intégralité de l'Arrêté préfectoral portant sur la **restriction des prélèvements d'eau dans le département de la Haute-Garonne** en vigueur : [cliquez ici](#) !